

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

N° Spécial

10 Octobre 2019

#### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### N° Spécial DCPPAT du 10 Octobre 2019

#### **SOMMAIRE**

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE l'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2019-157	18.09.2019	Avis d'arrêté complémentaire imposant au Syctom- l'agence métropolitaine des déchets ménagers- des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre du changement d'exploitant des installations classées anciennement exploitées par la société TSI, situées au 47-103 quai Franklin Roosevelt à Issy-les- Moulineaux et soumises à autorisation.	3
DCPPAT N° 2019-160	30.09.2019	Avis d'arrêté portant dérogation à l'alinéa 2 de l'article 2.13 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 et applicables aux installations de la société ALTAREA situées dans le centre commercial QWARTZ de Villeneuve-la-Garenne, 2-74 boulevard Galliéni, 4-46 rue de Bongarde, 5-10 et 44-45 quai du Moulin de Cage.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE l'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté complémentaire DCPPAT n° 2019-157 du 18 septembre 2019 imposant au Syctom-l'agence métropolitaine des déchets ménagers- des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre du changement d'exploitant des installations classées anciennement exploitées par la société TSI, situées au 47-103 quai Franklin Roosevelt à Issy-les-Moulineaux et soumises à autorisation.

Par arrêté préfectoral DCPPAT n°2019-157 du 18 septembre 2019, le préfet des Hauts-de-Seine a autorisé le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, à exploiter les installations classées du site Isséane, situé à Issy-les-Moulineaux, 47-103, quai Franklin Roosevelt et a actualisé le montant des garanties financières à constituer, en application des dispositions du code de l'environnement.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie d'Issy-les-Moulineaux, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté DCPPAT n° 2019-160 du 30 septembre 2019 portant dérogation à l'alinéa 2 de l'article 2.13 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 et applicables aux installations de la société ALTAREA situées dans le centre commercial QWARTZ de Villeneuve-la-Garenne, 2-74 boulevard Galliéni, 4-46 rue de Bongarde, 5-10 et 44-45 quai du Moulin de Cage.

Par arrêté DCPPAT n° 2019-160 du 30 septembre 2019, le préfet des Hauts-de-Seine a autorisé une dérogation à l'alinéa 2 de l'article 2.13 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 et applicables aux installations de la société ALTAREA situées dans le centre commercial QWARTZ de Villeneuve-la-Garenne, 2-74 boulevard Galliéni, 4-46 rue de Bongarde, 5-10 et 44-45 quai du Moulin de Cage.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### DU

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

#### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/